

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/11/171

Objet : 171 - Marché n° VN 25046 Restauration église de Couloncés - Renfort maçonnerie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise Restauration Travaux Normandie (RTN),

Décide

De signer le marché n° VN 25046 Restauration église de Couloncés - Renfort maçonnerie avec l'entreprise Restauration Travaux Normandie (RTN), SIRET 518 353 578 00033, dont le siège social est situé à ZA Lorguichon, 14540 LE CASTELET.

Il s'agit d'un marché de réalisation de prestations similaires, en application des articles L2122-1 et R2122-7 du code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une durée de 1 mois. L'exécution des travaux débute à compter de la date de notification du contrat.

Le montant du marché est de 8 776,80 € HT, soit 10 532,16 € TTC.

Fait à Vire Normandie, le 26 novembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251201-171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

Publication : 01/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2025/11/171 du 26 novembre 2025

